

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 septembre 2017

---

**RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON  
CONVENTIONNELS - (N° 174)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 186

présenté par

M. Wulfranc, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,  
M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel et M. Serville

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 3 QUATER, insérer l'article suivant:**

L'Assemblée nationale invite le Gouvernement français à être à l'initiative d'une grande conférence internationale, sous l'égide des Nations Unies, portant sur la définition d'une réglementation internationale de l'exploration et de l'exploitation pétrolière offshore et l'élaboration d'un régime international de responsabilité et d'indemnisation pour la pollution aux hydrocarbures résultant de ces activités et dont l'objectif serait la signature d'une ou plusieurs conventions internationales.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En dépit de risques croissants pour l'environnement, le cadre juridique international régissant la sécurité des activités offshore présente aujourd'hui de graves lacunes. L'objet du présent amendement est d'inviter le gouvernement à relancer les négociations sur l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant visant la régulation des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures à l'échelle internationale.